

29 septembre 2011



**> service de presse**

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

web : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**Mise en révision du SDRIF**

## **La Région construit l'Île-de-France de 2030**

*Séance plénière du jeudi 29 septembre 2011*

**Jean-Paul Huchon**, Président du Conseil régional d'Île-de-France et **Alain Amédéo**, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, ont présenté une communication pour la **mise en révision du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF)**.

Conformément à la loi du 15 juin 2011, donnant une reconnaissance légale au SDRIF de 2008, et après les lois Grenelle et Grand Paris, la Région construit la métropole dans le cadre d'une cohérence d'ensemble, avec l'objectif de faire de l'Île-de-France un territoire de projets.

**Le contenu du SDRIF de 2008 conserve sa pertinence** : les défis écologiques, économiques et sociaux de l'Île-de-France sont plus que jamais d'actualité. L'intensification urbaine, la densification, la valorisation des espaces agricoles et naturels, la lutte contre l'étalement urbain et la réduction des nuisances restent des fondamentaux. Tout comme le développement des transports collectifs, la création sans précédent de logements et le développement de pôles économiques diversifiés.

**Cependant, cette révision va permettre à la Région d'intégrer le schéma de transport du Grand Paris Express, l'objectif de création de 70 000 logements par an, et de prendre en compte le contenu des contrats de développement territorial (CDT)**. Ceux-ci devront être mis au service d'un projet d'aménagement cohérent, durable et solidaire entre tous les territoires franciliens.

De plus, la Région maintient ses objectifs de 30% de logements sociaux dans chaque nouveau programme de construction. L'objectif de création d'emplois va être mis à jour.

**→ Les instances de pilotage et de suivi de la révision**

La révision du SDRIF est pilotée par la Région dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant également le Préfet de Région, le Président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Ce comité peut être élargi aux présidents des Conseils généraux, à l'Association des maires d'Île-de-France, Paris Métropole, et des Chambres consulaires régionales.

La Région associe également l'AIGP à la révision afin de traduire concrètement les objectifs et orientations du SDRIF et permettre la mise en œuvre d'un urbanisme de projet.

**→ Associer les Franciliens**

La Région va organiser plusieurs rencontres territoriales à l'échelle des grands territoires fonctionnels (la vallée de la Seine, le grand Roissy, le Cône sud francilien de l'innovation,

l'Est francilien...) ainsi qu'une « conférence territoriale régionale ». Objectif : construire une stratégie collective de mise en œuvre des grands projets du SDRIF.

Les Franciliennes et les Franciliens vont également être mobilisés : **une très large enquête publique sera organisée par la Région à l'échelle de toute l'Ile-de-France** afin que chacun puisse donner son point de vue et influencer sur le contenu du SDRIF.

A l'issue de cette enquête publique, et après avis des Départements et des Chambres consulaires régionales, le SDRIF devra être approuvé par le Conseil d'Etat avant le 31 décembre fin 2013.

Contact presse : Alexandre Gallet 01 53 85 78 65 / [alexandre.gallet@iledefrance.fr](mailto:alexandre.gallet@iledefrance.fr)